

Poursuivi par l'État, le gérant du P'tit Train de Saint-Trojan relaxé

LE LITTORAL
Vendredi 3 juillet 202

ENVIRONNEMENT. L'exploitant risquait deux ans de prison pour avoir érigé une digue contre l'érosion. Lui et l'entreprise chargée des travaux ont été relaxés.



Le gérant vient d'être entendu dans les bureaux de l'OFB au sujet du site du terminus, sur la pointe de Maumusson. Le cordon dunaire présente au moins cinq brèches, l'océan peut entrer en forêt. © FB

David Labardin

Engagé dans une nouvelle saison avec son P'tit Train de Saint-Trojan, qui accueille environ 80 000 visiteurs chaque année, François Bargain peut pousser "un ouf" de soulagement. Sous la menace de 75 000 € d'amende et deux ans de prison, il était poursuivi par l'État, qui lui reprochait d'avoir mené des travaux illégalement sur la ligne. Plus précisément pour avoir érigé une digue contre l'érosion.

200 pieux plantés fin 2023

Cette affaire remonte au mois de novembre 2023. La billetterie du P'tit Train est alors contrainte de fermer avec trois jours d'avance. Impossible d'aller jusqu'au terminus de la pointe de Maumusson sans risquer la catastrophe. En cause :

l'érosion spectaculaire à Gatseau, avec des rails désormais situés à 30 centimètres du vide.

Lassé d'attendre le feu vert de la préfecture, sur ce site que l'on sait très vulnérable face à l'érosion, François Bargain décide de passer à l'action. Près de 200 pieux en bois sont plantés dans le sol et l'espace est comblé avec du sable afin de gagner trois à quatre mètres sur la mer. Quelques jours plus tard, la préfecture lui indique vouloir saisir le tribunal administratif de Poitiers. Le sous-préfet de Rochefort apprend au gérant oléronais qu'il encourt 75 000 € d'amende et deux ans de prison. L'entreprise missionnée est également poursuivie.

Le détail qui vaut acceptation

Rien de tout cela au final. La décision du tribunal administratif de

Poitiers, en date du 25 juin, vient d'être notifiée à François Bargain. Le gérant oléronais est relaxé, idem pour l'entreprise qui avait mené le chantier. Le tribunal a été particulièrement attentif à l'autorisation d'occupation du domaine public maritime, délivrée par la préfecture pour cette nouvelle digue, moyennant finances. Une démarche qui s'assimilerait, selon les magistrats, à une acceptation des travaux. L'État dispose toutefois de deux mois pour faire appel.

« C'est une satisfaction parce que cette affaire, lancée il y a deux ans et demi, devenait très pesante, même si j'avais bon espoir », réagit François Bargain. L'État devra par ailleurs verser 1 300 euros aux deux parties au titre du remboursement des frais de justice. Mais le gérant oléronais n'est pas encore sorti d'affaire puisqu'il indique avoir été entendu pendant quatre heures dans les bureaux de l'Office français de la biodiversité (OFB), à Rochefort. Il lui est cette fois reproché d'avoir colmaté une brèche dans le cordon dunaire de la pointe de Maumusson pour éviter de voir le terminus emporté par

les flots. Il l'a fait l'hiver dernier, en collectant du sable derrière la dune.

Une autre enquête menée par l'OFB

« Comme nous sommes en site classé, en espace naturel et en site boisé remarquable, je ne peux réglementairement prendre du sable nulle part. Ils considèrent aussi que la tractopelle a pu tuer un ou deux lézards ocellés, même si n'avons vu aucun cadavre », rapporte François Bargain. Il appartiendra au préfet, quand l'enquête sera bouclée, de décider de la suite à donner à ce dossier.

Une chose est sûre : l'exploitation du P'tit train n'a assurément rien d'un long fleuve tranquille sur le site européen le plus touché par l'érosion. « Les autorisations préfectorales sont délivrées depuis 1963 pour circuler, mais il faut que la sécurité soit assurée, poursuit François Bargain. S'il y a un accident, je risque de me retrouver en prison. Le problème c'est que les règles environnementales ne prévoient pas ma présence. Je ne peux réglementairement pas faire venir du sable, ni en puiser quelque part. » ■



Le gérant vient d'être entendu dans les bureaux de l'OFB au sujet du site du terminus, sur la pointe de Maumusson. Le cordon dunaire présente au moins cinq brèches, l'océan peut entrer en forêt. © FB

QUI VEUT CONDUIRE LE P'TIT TRAIN DE SAINT-TROJAN ?



Aux côtés de Vincent Haerlinck, le président de l'association, Stéphanie, une des hôtesses d'accueil et le conducteur de la locomotive. © J.P.

Que vous soyez ferroviathe, passionné du monde ferroviaire et des trains à tailles réelles ou miniatures, ou tout simplement amoureux du territoire oléronais, l'association des Amis du P'tit Train de Saint-Trojan offre une occasion à ne pas manquer : prendre les commandes du célèbre train touristique.

La formation est assurée pour tous les volontaires, de tous âges, qui effectuent ensuite quelques rotations en "conduite accompagnée". Une expérience encadrée, conviviale, et l'assurance de belles rencontres, tout en contribuant à faire vivre ce fleuron du petit patrimoine local, qui a fêté son 63^e anniversaire, le 30 juin.

À l'image de Vincent Haerlinck, son jeune président, qui a commencé comme bénévole à 16 ans et a gravi tous les échelons au sein de l'association – agent d'accueil, conducteur, trésorier, puis président – ce sont aujourd'hui 39 bénévoles

qui se relaient à l'accueil, à la billetterie ou à la conduite. L'ambiance y est toujours particulièrement chaleureuse, et personne ne dira le contraire.

Les passagers qui ont embarqué dans l'après-midi du samedi 27 juin en ont encore fait l'expérience : grands-parents et petits-enfants partis à la découverte de la pointe de Gatseau, touristes profitant d'une pause fraîcheur bienvenue, mais aussi une joyeuse troupe accompagnant Shirley, une locale qui fêtait son enterrement de vie de jeune fille, entourée de damoiselles d'honneur costumées en personnages de Disney, sans oublier un clin d'œil au garçon d'honneur, piller de rugby, qui avait réussi à enfiler un costume de La Reine des neiges... et à y rentrer.

J.P.

Renseignements au 06 79 79 45 23.